



Formulaire description du projet Appel à projets 2019

« Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux »

A. Intitulé du projet (Le titre du projet doit être court et explicite)

x Emergence d'un projet alimentaire territorial

- Mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial
- Coopération d'acteurs pour la mise en œuvre de circuits alimentaires locaux.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL NIORT AGGLO – HAUT VAL DE SEVRE

B. Calendrier du projet

Date prévisionnelle de début de projet : 01/07/2019

Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2020

L'opération soutenue ne doit pas durer plus de 18 mois.

C. Identification du chef de file - animateur du projet

RAISON SOCIALE (NOM) : CA DU NIORTAIS

N° SIREN : 200 041 317

Statut juridique : 7348 - Communauté d'agglomération

Adresse : 140 RUE DES EQUARTS – CS 28 770 –

Code postal : 79 027 Commune : NIORT CEDEX

NOM Prénom du représentant légal : Mr BALOGE Jérôme

Fonction du représentant (maire, président...) : Président

Coordonnées de l'animateur du projet

Nom Prénom : MINAUD Marion

Téléphone : 05 17 38 79 96

Courriel : marion.minaud@agglo-niort.fr

D. IDENTIFICATION DES PARTENAIRES

Indiquer l'ensemble des structures partenaires associées au projet. Pour le détail des actions assumées par chaque partenaire, se reporter au formulaire « Partenaire ».

PARTENAIRE	NOM DE LA STRUCTURE ET STATUT JURIDIQUE	POSITIONNEMENT FILIERE : AMONT (AGRI/AGRO), AVAL (COMMERCIALISATION, CONSOMMATEURS), INTERMEDIAIRE, ENTITE PUBLIQUE...	AIDE SOLLICITEE OUI/NON
1 – CHEF DE FILE	Communauté d'Agglomération du Niortais	EPCI	OUI
2	Communauté de Communes Haut Val de Sèvre	EPCI	OUI
3			
4			
...			

E. RESUME DU PROJET

Présentation synthétique du projet. Identification des 3 grands objectifs et Résumé des actions et rôle des partenaires. Ces éléments seront détaillés dans l'annexe financière.

NiortAgglo et le Haut Val de Sèvre souhaitent s'engager ensemble dans l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce PAT répond à des enjeux en matière d'alimentation, d'économie, de santé et d'environnement (qualité de l'eau et biodiversité). Il permettra d'élaborer la politique alimentation de nos deux territoires et de définir un plan d'actions multipartenarial. Ce projet sera conduit sur une période d'un an et demi. Néanmoins, la mise en œuvre de la feuille de route élaborée à l'issue du projet dépassera ce cadre et à vocation à être prolongée une fois la dynamique lancée.

La définition de la stratégie et de la feuille de route s'appuiera sur un diagnostic partagé ainsi qu'un temps de concertation avec les acteurs locaux.

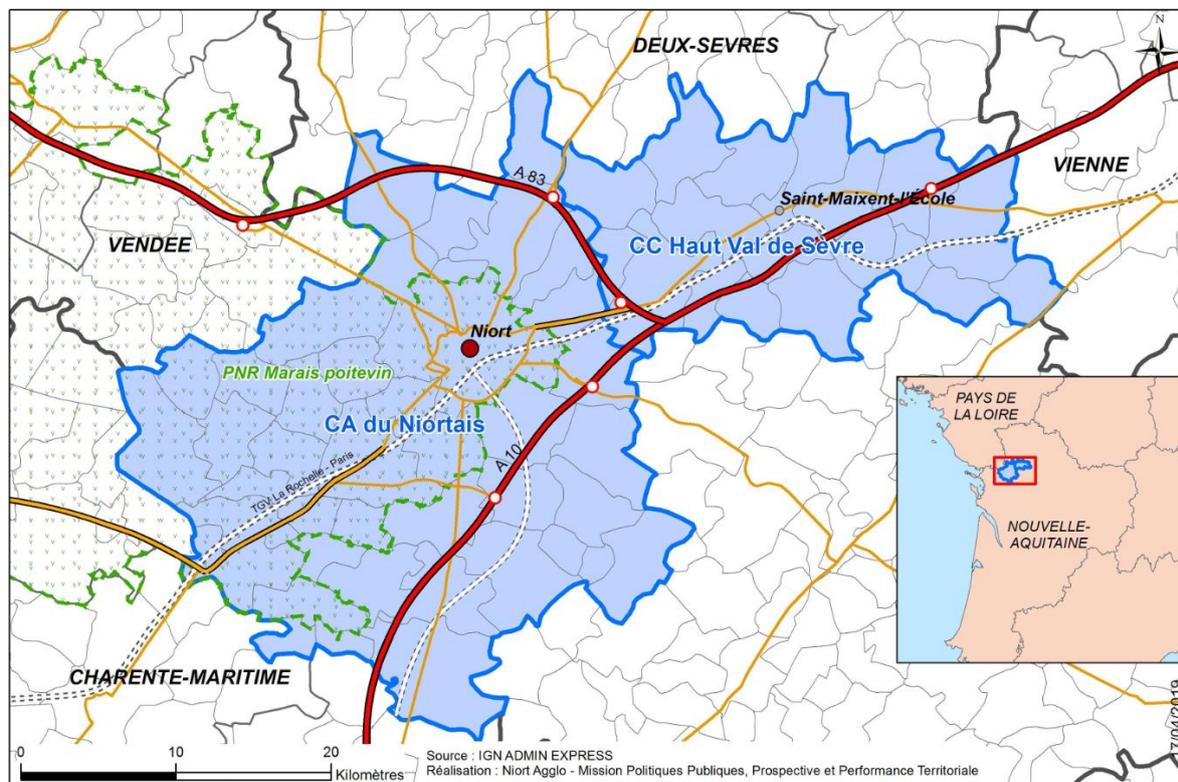
En compléments de la construction de cette politique, des actions opérationnelles sont d'ores et déjà prévues par les deux Collectivités pour mobiliser rapidement les partenaires et cibles du projet. Les actions ciblées sont : créer un observatoire de l'alimentation ; sensibiliser/communiquer pour favoriser l'interconnaissance élus/monde agricole et l'appropriation par les habitants et ; l'appui à l'approvisionnement en restauration collective (dont entreprises).

A noter qu'à ce jour, ce projet serait le premier à associer deux collectivités dans un PAT dès la phase d'émergence. Aussi, une attention particulière sera portée quant à la définition d'une méthodologie commune et à la mise en place d'une gouvernance de projet. Les 2 EPCI se feront accompagner d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

F. LOCALISATION DU PROJET

Le projet est-il inclus dans un Projet Alimentaire Territorial ? Oui (*Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres*) Non

Insérer une carte ou plusieurs cartes localisant le territoire de projet, la ville principale, à échelle départementale et régionale. Précisez le nombre d'habitants de la ville principale du projet : 58 952 (Niort).



Située au Nord de la Région Nouvelle-Aquitaine et au sud du Département des Deux-Sèvres, le territoire du Projet Alimentaire Territorial représente 1 167 km², 59 communes et environ 151 000 habitants. Il s'inscrit dans l'aire urbaine de Niort. Il est composé de deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'Est et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre à l'Ouest. Les deux villes centres des Collectivités sont Niort, avec une population de 58 952 habitants, et Saint-Maixent-l'École, avec 6 523 habitants. A noter que 18 communes sont comprises dans le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) du Marais Poitevin.

Le territoire du projet bénéficie de la présence d'axes structurants tant du point de vue du chemin de fer (ligne TGV La Rochelle – Poitiers) que des axes routiers (A 83, A 10 et voies départementales).

Le territoire de NiortAgglo bénéficie d'une large population de cadres, avec un salaire moyen par tête à 2 597€ brut, tandis que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est davantage caractérisée par une population plus ouvrière.

G. PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET

• Description du besoin

L'alimentation, un enjeu fort pour nos territoires

L'alimentation est aujourd'hui à la fois un enjeu de santé publique, écologique et climatique, économique et social. Les citoyens sont de plus en plus sensibles à l'origine et à la traçabilité des produits et souhaitent consommer responsable. Les filières agricoles et agroalimentaires souhaitent également être accompagnées dans une évolution de leurs pratiques afin de mieux répondre à cette attente.

NiortAgglo et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ont donc souhaité s'engager dans une meilleure prise en compte de la demande locale en alimentation, ainsi que dans le développement des filières agricoles et agroalimentaires locales. Ces engagements en faveur de l'alimentation et de l'agriculture sont notamment retranscrits dans le « Projet de Territoire » de 2016 de NiortAgglo, ainsi que dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) approuvé le 17 octobre 2013 et dans le plan d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) arrêté le 27 février 2019 de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

De nombreux besoins locaux révélés par différents travaux de concertation

NiortAgglo et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ont respectivement conduit des démarches de concertation dans le cadre de l'élaboration de leur Schéma de Cohérence Territorial/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Plan Climat Air Énergie Territorial, Contrat Local de Santé, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2025 pour le territoire de NiortAgglo et Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire pour le territoire du Haut Val de Sèvre. Ces démarches ont inclus de nombreuses parties prenantes : élus, citoyens, associations, acteurs socio-économiques dont agriculteurs et autres acteurs de l'alimentation et institutions.

Ces démarches de concertation ont permis de faire remonter des attentes et ont mis en avant des besoins en termes de :

- maintien de l'agriculture ;
- soutien à la diversification et à la structuration des filières - notamment dans un contexte de perte de l'Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (ICHN) ;
- garantie à une alimentation saine, durable ;
Par constante amélioration des pratiques en termes d'environnement, d'intégration des enjeux sanitaires, organoleptique : réduction des pesticides ; prévention obésité/diabète ; préservation de la biodiversité ; appui au SIQO ; etc.
- développement des circuits courts et de proximité ;
- sensibilisation à l'achat responsable ;
- développement des produits locaux et biologiques dans l'approvisionnement des restaurants collectifs ;
- soutien à une agriculture locale et vertueuse en réponse aux enjeux de préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau et de l'air : plantation de haies, maintien et développement des prairies, soutien aux modes de production respectueux, etc.

Une volonté politique d'aller plus loin

En vue de répondre à ces différents besoins, les deux collectivités ont procédé respectivement au recrutement d'un chargé de mission « Développement agricole/agroalimentaire », en juillet 2018 pour NiortAgglo et juillet 2019 pour la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Cette étape est un marqueur de la volonté politique d'inscrire durablement la prise en compte des enjeux alimentaires et agricoles dans le temps. Elle affiche ainsi un souhait des Collectivités de monter en compétence en interne sur ces enjeux.

Les deux collectivités ont également identifié le développement d'un « Projet Alimentaire Territorial » comme un élément fortement structurant afin de répondre à ces différents enjeux. Il permettra également de faire le lien et d'assurer la transversalité entre les différentes politiques de la collectivité et les initiatives locales.

L'action « émergence d'un Projet Alimentaire Territorial » a donc été rapportée à la Région dans le cadre du projet de contractualisation Région – NiortAgglo – Haut Val de Sèvre. Elle s'inscrit au titre de l'axe 3 « conduire un développement équilibré et durable : revitalisation des bourgs, alimentation de proximité, transition énergétique » avec un objectif à

part entière de « Contribuer au développement d'une agriculture de proximité et des circuits alimentaires locaux ».

Les Collectivités ont été soucieuses de mieux comprendre les tenants et les aboutissants qu'implique l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle de deux EPCI. Elles ont donc participé ensemble le 4 avril 2019 à la rencontre du réseau régional des acteurs et des démarches alimentaires territoriales en Nouvelle-Aquitaine, organisée par Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine. A l'issue de cette journée et selon les connaissances des différents participants, il est apparu qu'aucun Projet Alimentaire Territorial en phase d'émergence n'a encore été mené à l'échelle de deux EPCI en Nouvelle-Aquitaine. Suite à ce constat, il apparaît donc judicieux que les Collectivités soient accompagnées par un prestataire ayant suffisamment de recul sur l'émergence de Projet Alimentaire Territorial pour être en mesure de les conseiller quant à la structuration de cette démarche.

• Etat des lieux

Un territoire agricole

NiortAgglo et le Haut Val de Sèvre sont deux territoires où l'agriculture est très présente. Elle occupe 70% de la Surface Agricole Utile (SAU) pour chacun des deux territoires.

La Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres a mené des diagnostics agricoles en 2016 pour le compte des deux Collectivités dans le cadre de l'élaboration des SCoT et PLUi respectifs. Aussi, leur contenu a été adapté à cette commande. Ils restent donc insuffisants pour servir de support à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial. Manquent à ce diagnostic : une cartographie des acteurs liés à l'alimentation sur le territoire, un diagnostic de l'offre intégrant les flux/débouchés, un diagnostic de la demande, une appréciation globale en logistique/transformation. Enfin, il s'agira que ce diagnostic soit partagé localement.

Voici une photographie de la situation des territoires (chiffres de 2016):

NiortAgglo

- 754 agriculteurs exploitants et 245 postes salariés, 447 exploitations ;
- une forte identité céréalière (50% des ateliers) et une activité d'élevage importante notamment en bovin viande (24%), bovin lait (8%) et caprin (5%) ;
- 50aine d'exploitations en circuits courts ; 35 en Bio ;
- Entreprises agroalimentaires: Baty Viandes ; Laiterie de Coulon (conserverie, brasseur) ; Laiterie d'Echiré-CLS ; Fiée des Lois ;
- Potentiel pour capter la transformation.

Haut Val de Sèvre

- 380 agriculteurs exploitants et 539 postes salariés, 216 exploitations ;
- Une agriculture diversifiée : céréales (29% des ateliers), bovin viande (30%), ovin (9%), caprin (9%), bovin lait (5%), équin (5%) ;
- 15aine d'exploitations en circuits courts ; 6 en Bio ;
- Entreprises agroalimentaires: COOPERL ARC Atlantique, EURIAL/Soignon, SERVAL, ALICOOP, Bellot Minoterie, PAMPR'ŒUF, SARL Morille, Poitou-Chèvre, Sèvre et Belle ;
- Entreprises de logistique et de transport alimentaire : STEF, SOFRIOLOG, VIAFROID, EURIAL, VITT FRAIS, TRANSPORT BOTREAU, PETIT FORESTIER, TRANSPORTS GAUTHIER.

Les deux territoires se caractérisent donc par une présence forte de céréaliers et d'éleveurs auxquels s'adossent tout un réseau d'entreprises agroalimentaires. Il s'agit de contribuer au maintien et au développement de ces filières en accord avec les enjeux de territoire. Ce développement implique d'interroger les besoins de la production à la commercialisation en passant par la transformation.

Le diagnostic met en avant un nombre d'exploitations assez faible pratiquant les circuits courts et la Bio et amène à s'interroger sur les freins à lever et les actions/outils à mettre en place pour développer les pratiques. Les chiffres sur

la Bio sont toutefois à nuancer car datés. Le bassin de la Courance (NiortAgglo) compte à lui seul aujourd'hui 35 exploitations en Bio.

Egalement, les deux territoires disposent d'un potentiel pour le développement de certaines productions comme le maraichage, l'arboriculture, l'élevage porcin ou encore des cultures « atypiques » identifiées dans le diagnostic (angélique, tabac, truffes etc.). Ils ont également tous deux des signes de qualité (SIQO), comme l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Beurre des Deux-Sèvres, Chabichou, les Indications Géographiques Protégées (IGP) agneau du Poitou-Charentes, volailles du Val de Sèvre ou encore la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » (travail particulier sur un cahier des charges et une valorisation pour la viande bovine) pour NiortAgglo.

Une dynamique territoriale favorable à l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial

Les deux territoires sont intégrés dans le Projet Alimentaire Territorial départemental mené par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'appel à projet de 2018 de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet, intitulé « soutenir et démontrer la qualité de la production agricole deux-sévrienne par l'approvisionnement de la restauration collective publique », prévoit de faire monter en puissance l'outil Resalis. Aujourd'hui, le Niortais recense une vingtaine de structures s'approvisionnant via ce réseau. Ce projet intervient dans un contexte où nos Collectivités souhaitent accompagner la restauration collective en recensant les besoins, levant les freins rencontrés et en faisant connaître des outils tels que Resalis. Les collectivités sont conviées à un premier comité de pilotage le 29 mai 2019.

Concernant les aspects environnement et préservation de la ressource en eau, les deux territoires sont couverts par différents programmes Re-Sources avec des actions diverses: réflexion sur les circuits courts sur les filières éleveurs/céréaliers ; développement de la Bio etc. Ils sont animés par les syndicats des eaux : le SEV et le SIEPDEP de la Vallée de la Courance (seront tous deux intégrés à NiortAgglo en 2020) ; le SECO et le SERTAD. Ils sont inclus dans l'aire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sèvre Niortaise Marais Poitevin. A noter, la présence du site pilote Eau&Bio Plaines et Vallées de Niort sur les captages du Vivier et de la Courance. Ce site est donc accompagné par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) dans la reconquête de la qualité de l'eau face aux risques nitrates et pesticides ; et reconnu comme novateur dans ses actions. Egalement, le CNRS Chizé travaille sur les relations agriculture-biodiversité (contractualisation MAET biodiversité et recherches) dans le cadre de la zone atelier « Plaine & Val de Sèvre » de 450km², plaine céréalière au sud de Niort.

Le PNR Marais Poitevin a placé « le soutien à une agriculture durable » comme premier axe stratégique de sa charte. Cet axe intègre des mesures sur le maintien de systèmes d'élevage valorisant les prairies humides, l'accompagnement des pratiques agricoles traditionnelles et intégrant les enjeux environnementaux.

Sur les deux territoires des associations relevant de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'insertion sont présentes :

- Haut Val de Sèvre : l'Association Intermédiaire du Saint-Maixentais (AISM) sur la Commune d'Azay-le-Brulé, ainsi que le Jardin du coteau Breloux géré par l'association Aide en Créchois située à La Crèche travaillent sur la question du maraichage et de l'insertion par l'activité économique.
- NiortAgglo : l'Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin (AIPEMP) avec une production de légumes en Agriculture Biologique et vente sur site, SoliNiort (épicerie solidaire), ESAT Prestéa, les Roseaux Sociaux ; jardins partagés.

Enfin, sur les problématiques gaspillage alimentaire, un « Gaspi 'Tour » à destination des élus est actuellement en cours d'organisation dans les Deux-Sèvres à l'initiative du Centre Ressources d'Écologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine (CREPAQ). Dans le cadre d'un projet global d'analyse et de réduction de leurs déchets alimentaires et de leurs typologies, l'hôpital de Niort et ses partenaires organisent une journée européenne d'échange sur « le gaspillage alimentaire et la nutrition des établissements de santé : des liens pour développer une économie circulaire ». La CCI mène une action d'accompagnement (janvier 2018-avril 2019) auprès des restaurants visant à la réduction des déchets avec le concours de la CAN. Peut également être cité le projet NAO piloté par le service des déchets ménagers de NiortAgglo (mai 2019 – juin 2019) qui vise à sensibiliser les scolaires à l'alimentation et au gaspillage alimentaire par des expérimentations originales alliant robotique, intelligence artificielle et informatique.

Deux Collectivités aux caractéristiques complémentaires

Des spécificités à chaque territoire peuvent aussi faire l'objet de complémentarités ou d'essaimage entre les deux territoires :

- NiortAgglo bénéficie d'un fort maillage en termes de points de vente en circuits courts (magasins de producteurs, Ruche qui dit oui, marché, etc.). Egalement, son bassin de consommation est conséquent avec 120 545 habitants-mangeurs avec un salaire moyen nettement supérieur à la moyenne des EPCI et départements de proximité. La présence des assurances et mutuelles génèrent 12 000 postes directs et 16 000 indirects. Ces derniers représentent un réel atout pour structurer et travailler le débouché de la Restauration Hors Domicile. Ces entreprises travaillent également sur les aspects « développement durable » dans le cadre du Comité Partenarial (COPART) (réduction des déchets, transition énergétique) et « santé » avec des dispositifs comme « Niort en forme » (notamment axe « sport et nutrition ») qui bénéficie du label « Ville active PPNS ».
- Le Haut Val de Sèvre dispose de leaders nationaux en agroalimentaire qu'il pourrait s'avérer intéressant de mobiliser dans le cadre d'une démarche de Projet Alimentaire Territorial. De plus, le territoire bénéficie d'une concentration d'entreprises spécialisées en logistique. Ces dernières, bien que généralement structurées pour du transport de grandes quantités, peuvent parfois être en mesure de proposer des solutions logistiques répondant à certains défis liés à la structuration de circuits de proximité.

Ces différents éléments relatés dans cet état des lieux offrent donc des premières pistes pour la stratégie à développer dans le cadre de ce projet.

• Objectifs du projet

Public cible :

- Consommateurs/habitants : dont focus Restauration Hors Domicile (RHD) avec intégration des objectifs nationaux de 50% de produits durables/sous signe de Qualité, dont 20% de bio pour les restaurations collectives dont les personnes morales de droit public ont la charge ;
- Agriculteurs, entreprises de l'agroalimentaire et intermédiaires (négoce, Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles [CUMA], coopératives etc.) ;
- Entreprises des secteurs phares : logistique et mutuelles.

Le projet porté conjointement par NiortAgglo et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre s'inscrit dans une démarche d'émergence de Projet Alimentaire Territorial.

Objectifs stratégiques à moyen-long terme et exemples de leviers :

Au-delà des enjeux d'émergence d'un PAT (gouvernance, diagnostic partagé, concertation) et de structuration des politiques alimentaires des EPCI (stratégie, feuille de route multi-partenariale), des objectifs spécifiques se dégagent :

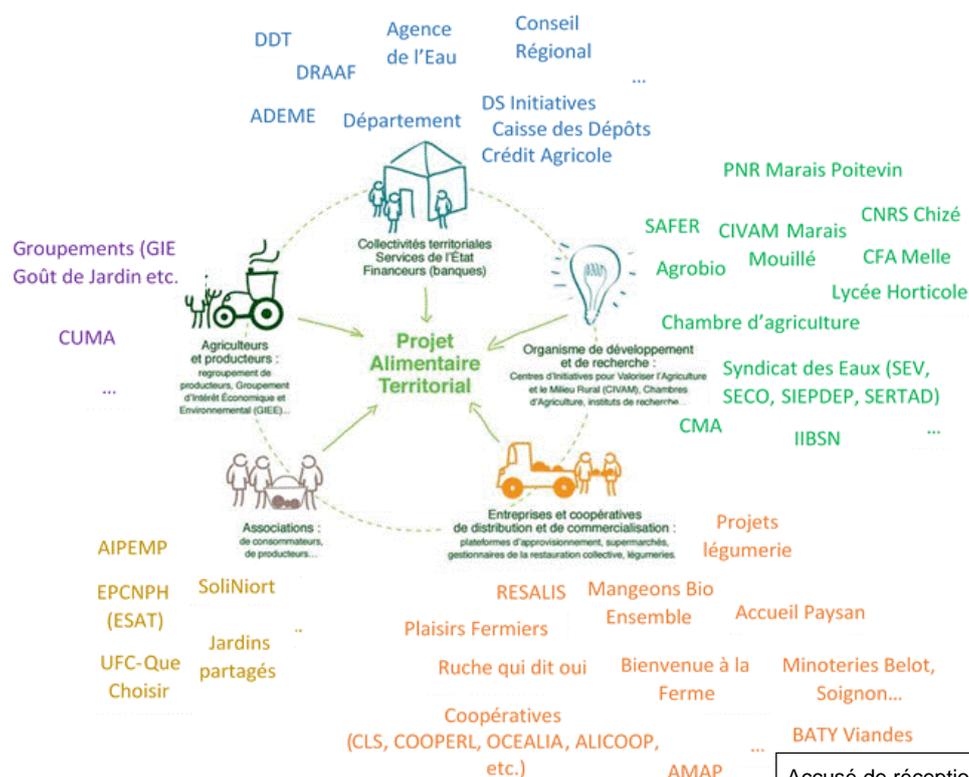
- Maintien des exploitations et accompagnement au développement des filières phares ;
 - Accompagner l'installation/transmission
 - Pérenniser les filières de formation et d'emploi notamment celles concernant le maraichage et horticulture
 - Identifier des marchés locaux captifs offrant de nouveaux débouchés
 - Intégrer les contraintes et besoins agricoles dans les documents réglementaires
- Soutien à la diversification/nouvelles voies rémunératrices (nouvelles cultures, agritourisme, énergies renouvelables) et au développement des circuits courts et de proximité ;
 - Identifier les freins et les leviers à la commercialisation, ainsi qu'à la distribution de produits locaux

- Traduire le Projet Alimentaire Territorial porté par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- Etudier les possibilités de portage foncier (maraichage, cultures innovantes)
- Contribuer à l'accessibilité à une nourriture de qualité – saine et durable - aux citoyens;
 - Accompagner les pratiques culturelles intégrant une logique environnementale poussée
 - Accompagner la commercialisation vers des labels (dont AB ; Haute Valeur Environnementale) ; marques de qualité
 - Sensibiliser les citoyens à une « alimentation positive » en résonance avec les démarches à « énergie positive » et en lien avec les objectifs du PCAET et santé
- Favoriser l'interconnaissance et l'information continue en matière d'agriculture et d'alimentation
 - Fédérer un réseau d'échange intégrant largement les acteurs du monde agricole et citoyens
 - Sensibiliser les élus et favoriser l'interconnaissance
 - Garantir la transversalité de la démarche en interne et les ponts avec les autres politiques de la Collectivité (développement durable/énergie, plan déchets, insertion, emploi)
 - Construire un observatoire de l'agriculture et de l'alimentation comme outil de dialogue via le suivi d'indicateurs pertinents et l'échange partenarial. L'objectif est de faciliter la mise en place de projets structurants ; d'assurer une vigilance sur des points partagés et un suivi de la pertinence des actions de la politique alimentaire. L'observatoire pourra prendre une forme Excel et fera l'objet d'une communication régulière (réunion, publication à définir, en lien avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

• Caractère structurant et opérationnel du projet pour les filières alimentaires

Le projet présente à terme un caractère à la fois structurant et opérationnel pour les filières alimentaires existantes sur le territoire. Étant en phase d'émergence, il est difficile de préciser avec exactitude l'ensemble des acteurs de l'alimentation du territoire impactés. Une première cartographie non-exhaustive démontre néanmoins dès aujourd'hui l'ampleur du projet et sa transversalité.

Cartographie non-exhaustive des acteurs de l'alimentation sur le territoire :



Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20190527-C46-05-2019-1-AU
 Date de télétransmission : 18/06/2019
 Date de réception préfecture : 18/06/2019

- **Caractère structurant du projet pour le territoire**

La volonté de renforcer la politique alimentaire territoriale, dans la continuité des stratégies locales

L'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial vient compléter pour les deux EPCI le déploiement de leurs différentes stratégies territoriales.

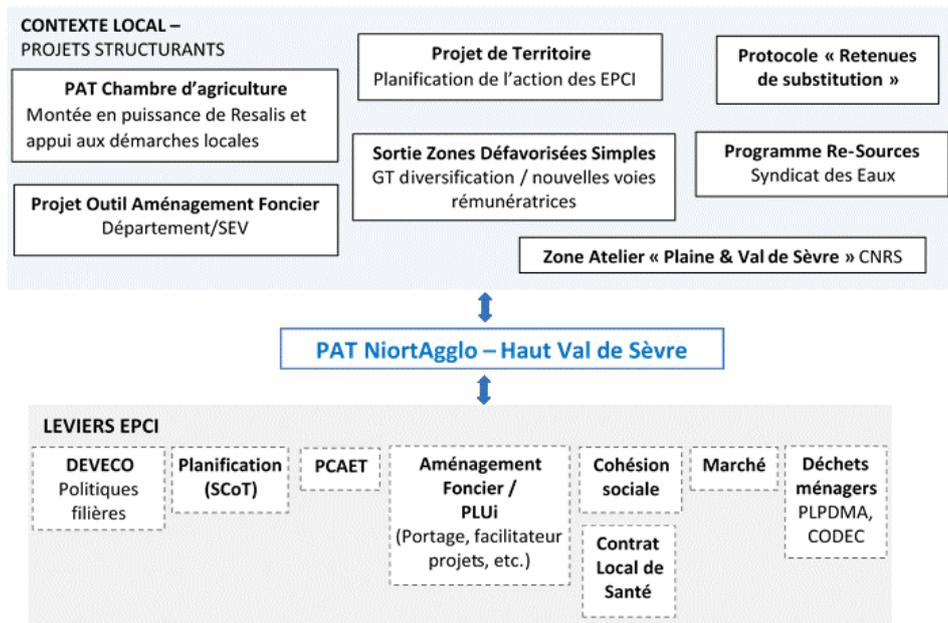
Jusqu'à aujourd'hui, la question de l'alimentation, et à travers elle celle de l'agriculture, a été traitée au travers de différentes démarches thématiques. On peut ainsi mentionner le Schéma de Cohérence Territorial/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour la question de l'urbanisme et de la planification, le Contrat Local de Santé pour les questions relatives à la santé, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le Contrat d'Objectifs : Déchets et Économie Circulaire pour la gestion des déchets et le gaspillage ou encore le Plan Climat Air Énergie Territorial pour l'enjeu de la Transition énergétique et écologique.

Ce projet s'inscrit ainsi en cohérence avec les différentes stratégies et actions menées. Il permettra ainsi de compléter les différents outils déjà mobilisés par les Collectivités et d'aller plus loin sur la question de l'alimentation en y consacrant une démarche à part entière.

Une échelle territoriale pertinente et dynamique

Au-delà de la stratégie des Collectivités, ce projet trouve également toute sa place au sein d'autres projets structurants à l'œuvre sur les territoires et portés par des partenaires des Collectivités. On peut ainsi mentionner le Projet Alimentaire Territorial Départemental porté par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres (CDA 79) afin de procéder à la montée en puissance de Resalis et d'appuyer les démarches locales ou encore les travaux menés conjointement par les services de l'Etat, la Région et la CDA 79 sur la sortie des « Zones Défavorisées Simples » afin de trouver de nouvelles voies rémunératrices pour les agriculteurs. Effectivement, le Département des Deux-Sèvres est le plus impacté par cette réforme avec un passage de 180 à 19 anciennes communes bénéficiaires de l'ICHN soit une perte de 8,5 millions d'euros par an.

Insertion du projet de PAT NiortAgglo - Haut Val de Sèvre dans le contexte territorial



Au-delà du caractère innovant de l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle de deux EPCI ayant leur stratégie et contexte spécifiques, la pertinence de ce projet se mesure également à son échelle. Élargir le périmètre, pensé initialement à l'échelle de chacun des EPCI, permet de raisonner sur des complémentarités : bassin de consommation, réseau agricole et agroalimentaire, préservation de la ressource en eau, logistique etc.

De plus, cette échelle permettra d'affiner les démarches départementales comme celle du Projet Alimentaire Territorial à échelle départementale ou encore les travaux sur la sortie des Zones Défavorisées Simples. Ces différents projets présentent ainsi des complémentarités et non des exclusivités.

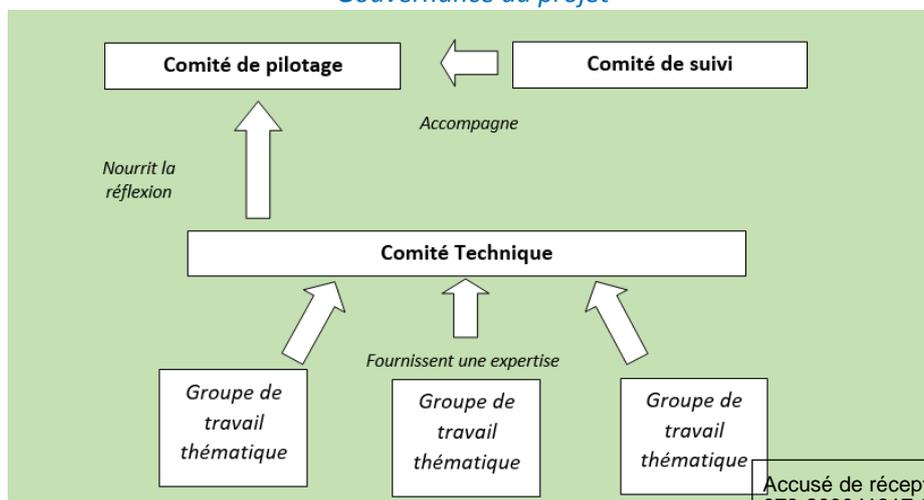
Une gouvernance alimentaire à construire

Afin de mettre en œuvre ce projet, une gouvernance précise doit être déterminée. Cette structuration présente plusieurs enjeux comme la nécessaire représentativité des instances de pilotage propres à chacun des EPCI, le caractère multi-partenarial du projet et de son suivi ou encore la transversalité du projet et des apports techniques nécessaires. L'appui de l'AMO permettra de mobiliser au mieux les acteurs du monde agricole.

Gouvernance :

- **Comité de Pilotage** (trimestriel): deux EPCI (Présidents, élus en charge des thématiques : Développement Economique, Développement Durable/Environnement, Aménagement/ Urbanisme, Santé, Eau) → instance politique des deux EPCI ;
- **Comité de Suivi** (a minima 2 fois sur la durée du projet): représentants du Comité de Pilotage, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Conseil Régional, Département, Direction Départementale des Territoires, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Agence de l'Eau, Caisse des Dépôts → instance politique de suivi du projet ;
- **Comité Technique** (trimestriel): l'Agglomération et la Communauté de Communes, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, Conseil Départemental, la Région, la Chambre d'Agriculture, Agrobio, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)- porteur du SAGE, les quatre Syndicats des Eaux (bientôt deux), la DRAAF, l'ADEME et l'Agence de l'Eau, acteurs économiques, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)... Un pool d'élus agriculteurs référents sera constitué (dont municipaux) → instance technique de réflexion venant alimenter le travail des Comités de pilotage et de suivi. Elle permettra également d'assurer la transversalité des différents ateliers thématiques à constituer ;
- **Ateliers sur des thématiques plus précises** (exemples : Restauration Hors Domicile, approche « Santé », approche « Environnement/Eau » etc.) → en lien direct avec le Comité technique, les différents ateliers thématiques permettront d'approfondir des thématiques spécifiques en ne mobilisant dans ces groupes de travaux que les experts de chaque thématique.
Ces ateliers thématiques pourront s'appuyer sur des instances existantes comme le COPIL programme Re-Sources.

Gouvernance du projet



- **Plan d'actions**

Le plan d'actions s'étend de juillet 2019 à décembre 2020, la dynamique lancée se prolongera néanmoins au-delà.

VOLET 1 : CONSTRUCTION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

- **Préparatif du projet [Juillet – août 2019] 3 mois**

Définition d'un cahier des charges pour l'appel d'offre, lancement du marché public et recrutement d'un prestataire pour l'Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage.

Les besoins d'accompagnement identifiés pour l'AMO sont les suivants : structuration/appui méthodologique de la démarche ; avis sur la définition du COPIL et accompagnement à la mobilisation des acteurs agricoles ; analyse des données/enjeux ; animation de la concertation et appui à l'intégration de la société civile ; appui à la rédaction des rapports et de la stratégie des deux collectivités (actions communes et individuelles) ; journées communication ; appui sur les actions opérationnelles (élaboration de l'observatoire, démarche RHD, stratégie communication/sensibilisation); si nécessaire appui enquêtes.

Les deux EPCI privilégieront autant que possible la réalisation des enquêtes terrains via leur ingénierie interne auprès des acteurs de la Restauration Hors Domicile, de l'offre et de la logistique. Cela permettra de commencer à tisser des liens, facilitant ainsi les partenariats dans la durée.

- **Du diagnostic à la concertation [Septembre 2019 – Avril 2020] 8 mois**

Le diagnostic

Le projet permettra la réalisation d'une cartographie de l'alimentation et d'un diagnostic pré-opérationnel intégrant:

- Les besoins des consommateurs :
 - o Besoins et comportements alimentaires ; Accès à l'alimentation et initiatives locales ; Focus Restauration Hors Domicile dont restauration d'entreprise (notamment des mutuelles) pour une plus grande portée ;
- L'offre locale :
 - o Les acteurs ; les volumes des productions phares, les flux alimentaires (débouchés, logistique [distribution, stockage, commercialisation]) ;
- Des propositions pré-opérationnelles répondant aux questions suivantes :
 - o Quel développement pour les circuits courts ? / Quel appui aux filières locales ? Etude du besoin en outil de transformation (légumerie, abattoir viande bovine etc.) et de la pertinence de la localisation ; Création de magasins de producteurs pour le Haut Val de Sèvre, etc.
 - o Quel appui à la diversification ? Possibilité d'appui sur de nouvelles filières ; Développement filière fruits & légumes ; projets en agritourisme etc.
 - o Quelles actions/axes communs aux deux territoires ? Possibilité d'appui sur les filières numérique, agroalimentaire et logistique ? Quelles actions spécifiques ?

Le diagnostic et la concertation donneront lieu à la production de livrables, rendant compte de la méthodologie utilisée pour une démarche menée à deux EPCI, des résultats du diagnostic commun et de compte-rendu.

La concertation

Cette première réflexion permettra d'alimenter et de poser les bases d'une concertation élargie avec des ateliers pouvant être communs aux deux EPCI ou spécifiques selon le sujet et le jeu d'acteurs. La concertation permettra de mettre en évidence des actions pouvant répondre aux enjeux identifiés, qu'elles soient existantes ou à construire.

Les conclusions du diagnostic permettront de déterminer avec précision les différentes thématiques des ateliers de concertation à mener. Sans présumer des résultats du diagnostic, un certain nombre d'objectifs ont été identifiés.

déjà et seraient susceptibles de faire l'objet d'un atelier : consommateurs/Restauration Hors Domicile, fruits et légumes et qualité environnementale/eau. Dans la continuité d'ateliers menés dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, un atelier sur la thématique « *Consommer moins, consommer mieux ?* » pourrait également être envisagé afin notamment de mobiliser sur les enjeux de la transition énergétique ; sanitaires ; sociétaux.

Les thématiques finales seront néanmoins à faire valider par les instances de gouvernance mises en place et cela à l'issu d'un premier travail de diagnostic approfondi.

Nous intégrons dans cette première phase la période des élections municipales prévues en Mars 2020

- **Validation des axes stratégiques et définition du plan d'actions** [Mai - Décembre 2020] 5 mois

A l'issue de la phase de diagnostic et de concertation, il sera proposé aux deux EPCI de définir des axes stratégiques et des actions pouvant y répondre.

L'objectif est d'aboutir à une feuille de route multi-partenariale (*forme à définir*) qui permettra la réalisation des actions définies selon les compétences de chaque partie prenante.

VOLET 2 : DES ACTIONS OPERATIONNELLES DEJA IDENTIFIEES [Février - Décembre 2020] 11 mois

Parallèlement à cette phase d'émergence de Projet Alimentaire Territorial, un certain nombre d'actions à visées opérationnelles ont déjà été identifiées. Elles seront mises en œuvre à l'issue du diagnostic afin de donner rapidement du corps à la démarche et lancer une dynamique territoriale.

- Sensibilisation : interconnaissance monde agricole/élus ; défis « Famille à alimentation positive » ;
- Actions de promotion et de communication sur le projet (création d'un évènement fédérateur, réflexion autour d'une carte commune des producteurs locaux) ;
- Observatoire de l'alimentation et de l'agriculture ;
- Structuration du débouché Restauration Hors Domicile – dont entreprises.

- **Partenariat**

Nom du partenaire	Actions menées par le partenaire dans le projet
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	Travaille avec les EPCI pour favoriser l'approvisionnement en restauration collective dans le cadre du PAT départemental. Mise en perspective des travaux menés dans le cadre de la sortie des « Zones Défavorisées Simples » et du protocole « retenues de substitution » Echanges sur les projets qui ressortiront du PAT NiortAgglo-Haut Val de Sèvre
Services de l'Etat	Mise en perspective des travaux menés dans le cadre de la sortie des « Zones Défavorisées Simples » et du protocole « retenues de substitution » Echanges sur les projets qui ressortiront du PAT NiortAgglo-Haut Val de Sèvre
Syndicat des eaux qui portent des programmes Re-Sources (SERTAD, SEV, SIEPDEP de la Vallée de la Courance, SECO)	Assurer le lien entre le projet des deux partenaires et les différents programmes Re-Sources portés par les Syndicats des eaux locaux (notamment sur les actions liées à la promotion des circuits courts, les actions d'animation en faveur de la qualité de l'eau, etc.)
+ cf membres comité technique	

- **Résultats attendus**

Un projet en émergence ambitieux

Les principaux résultats attendus à l'issue du projet sont les suivants :

- La création d'une gouvernance alimentaire ; fédérer autour du projet
- La définition d'une stratégie alimentaire partagée et d'un plan d'actions multi-partenarial ;
- La conduite d'actions opérationnelles communes aux deux territoires en parallèle de la construction de leurs politiques alimentaires : actions de sensibilisation/communication ; création d'un observatoire de l'alimentation et de l'agriculture ; structuration du débouché RHD

Enfin, de manière indirecte, le lancement d'un Projet Alimentaire Territorial par NiortAgglo et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre permettra d'amorcer une dynamique territoriale et une émulsion propice à une meilleure prise en compte de l'enjeu de l'alimentation à l'échelle de leurs deux territoires. Il peut en effet être attendu que l'action publique génère des actions volontaires et spontanées de la part d'autres partenaires, actuellement identifiés ou non.

- **Valorisation et diffusion des résultats**

Une capitalisation du travail pour un meilleur essaimage

Au terme du projet, différents livrables seront rendus publics par les EPCI :

- Méthodologie commune d'émergence d'un PAT et de structuration de la démarche à l'échelle de 2 EPCI (caractère innovant d'une telle démarche) ;
- Diagnostic partagé, présentant notamment les spécificités et les complémentarités des territoires ;
- Cartographie des acteurs de l'alimentation ;
- Résultats obtenus à la suite de la concertation ;
- Création d'un observatoire de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Stratégies et plan d'actions pour y répondre.

Une mobilisation active tout au long et au-delà du projet

Au-delà des différents livrables mentionnés ci-dessus qui seront remis aux financeurs et rendus publics, des actions spécifiques de valorisation et de diffusion sont prévues.

La signature de la feuille de route fera notamment l'objet d'un évènement fort avec les signataires et les différentes parties prenantes du projet, y compris les participants issus de la société civile. La DRAAF et le Conseil Régional seront invités pour cette occasion, ainsi que tous les membres des comités de suivi et technique. La presse sera conviée. Egalement, des dépliants seront édités et diffusés pour permettre de valoriser le projet.

La construction participative de la démarche, associant notamment la société civile, constituera une première voie d'appropriation et de valorisation de la démarche. Le diagnostic et une infographie sur la démarche seront mis à disposition sur les sites de NiortAgglo et de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. La démarche sera également expliquée dans les magazines d'information des deux collectivités et au moyen de communiqués de presse chaque fois qu'une étape permettra une valorisation concrète.

Une volonté d'inscrire le projet dans une dynamique nationale

Enfin, une adhésion au Réseau National pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT) sera réalisée par les deux territoires afin de s'intégrer dans un réseau national, communiquer sur le projet et bénéficier de retours d'expériences.